

PROCES-VERBAL

Conseil d'administration du mardi 24 octobre 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le conseil d'administration, légalement convoqué le dix-neuf octobre, s'est réuni à la maison de quartier des Cotterets, sous la présidence de Monsieur Serge BOUDET, vice-président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Serge BOUDET, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Maria CARRE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Vanessa GAUTIER, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Anthony HUE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Emilie MASSON, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 16 Mars 2023,
- Madame Francine BAGOT, Membre nommé Représentant des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Monsieur Edmond BOURGES, Membre nommé Représentant des Associations Familiales,
- Madame Régine BUFFET, Membre nommé Représentant des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Monsieur Philippe DUFEU, Membre nommé Représentant des Associations Familiales,
- Monsieur Jean-François HELLEUX, Membre nommé représentant les Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Madame Anne-Céline JAMARD, Membre nommé Représentant des Associations de Retraités et des Personnes Agées,
- Madame SIMON Marie-Madeleine, Membre nommé représentant les Associations des Retraités et des Personnes Agées du Département,

ETAIENT EXCUSES :

- Monsieur Louis FEUVRIER, Maire, Président du CCAS,
- Madame Jocelyne DESANCE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Anthony FRANDEBOEUF, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Mathieu MILESI, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,

ONT ETE AFFICHEES
LES DELIBERATIONS
N° 1 à 12
en Mairie,
à FOUGERES,
le 26 octobre 2023
Le Maire,

Louis FEUVRIER

- Madame VINCENT Christiane, Membre nommé représentant les Associations des Personnes Handicapées du Département,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Madame GUILLARD Audrey, Directrice DAS / CCAS
- Madame MORELLE Sandrine, Direction Finances / Budget,
- Monsieur VAUCLIN Christophe, Administration Générale C.C.A.S.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023.
-
1. ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES – RESIDENCE SOCIALE DES COTTERETS — RESIDENCE AUTONOMIE H. REBUFFE - FIXATION DES DIVERS TARIFS – ANNEE 2024
 2. SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2024
 3. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE 2023 - 02
 4. ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES - RESIDENCE SOCIALE DES COTTERETS : DECISION MODIFICATIVE 2023 - 02
 5. ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES - RESIDENCE AUTONOMIE H. REBUFFE : DECISION MODIFICATIVE 2023 - 02
 6. SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE : DECISION MODIFICATIVE 2023 - 02
 7. SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : DECISION MODIFICATIVE 2023 -02
 8. SERVICE PERSONNEL DU CCAS : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE
 9. ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES : EVOLUTION DES ORGANISATIONS DE TRAVAIL DES RESIDENCES
 10. SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : BUDGET PRINCIPAL M57 ET BUDGETS ANNEXES DU CCAS M22 – ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES 2023
 11. SERVICE ACTION SOCIALE INSERTION : FORUM SANITAIRE ET SOCIAL
 12. SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : MUTUELLE COMMUNALE
 13. QUESTIONS DIVERSES – HANDICAFE RENVERSE

1. ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES – RESIDENCE SOCIALE DES COTTERETS — RESIDENCE AUTONOMIE H. REBUFFE - FIXATION DES DIVERS TARIFS – ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

S MORELLE informe les administrateurs que le dernier indice de référence des loyers (IRL) a été publié par l'INSEE et qu'il est en hausse de + 3,50 %. Il est proposé de pratiquer cet IRL aux tarifs actuellement appliqués.

Monsieur le Vice-Président propose d'appliquer une augmentation sur l'animation galettes saucisses de 3 € à 5 € (comprenant également une boisson et un dessert). Cette proposition a été adoptée par la commission solidarités sociales.

Il considère qu'il est important de préciser le coût réel (6,40 €) et le prix pratiqué (pour rappel, le repas des familles est facturé à 17 €). Il souhaite modifier l'intitulé « repas galettes saucisses »

A l'issue des échanges, il est décidé de proposer un tarif de 5 € pour l'année 2024, pour s'aligner sur le coût réel l'année suivante.

Les administrateurs considèrent que les augmentations proposées sont raisonnables et s'accordent à pratiquer une augmentation de 3,50 % pour les loyers (à compter du 1^{er} janvier 2024).

Il est proposé avec l'avis favorable de la commission solidarités sociales de :

- Valider l'augmentation des loyers de 3,5 % ;
- Valider l'augmentation de l'animation galettes saucisses de 3 € à 5 € (nouvel intitulé : repas galettes saucisses).
- Valider l'ensemble des tarifs présentés

ADOpte A L'UNANIMITE.

2. SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

AC JAMARD demande pourquoi le taux d'occupation des résidents est en baisse. Monsieur le Vice-Président lui répond que :

- le maintien à domicile est favorisé,
- les communes environnantes proposent également des lieux d'accueil,
- les bailleurs sociaux ont l'obligation de construire des logements pour les PMR.

Monsieur le Vice-Président ajoute que ce sujet a été de nombreuses fois évoqué et détaillé lors de la commission solidarité sociale et du Conseil d'Administration.

Il ajoute qu'une réflexion est en cours quant au devenir des résidences. Il informera les instances de l'évolution des échanges. Plusieurs pistes de travail sont actuellement à l'étude, dont l'accueil d'un jeune public. Cependant, il faut en clarifier le volet juridique (convention APL, contrat de séjour, baux sociaux,..).

E BOURGES souligne que le nombre de résidents est en baisse mais que pour autant, les effectifs sont maintenus.

A HUE souhaiterait qu'une étude soit réalisée, visant à favoriser le développement des résidences. Monsieur le Vice-président lui répond que le coût d'un prestataire peut être de 10 000 à 20 000 € et que les préconisations seront certainement de fermer un établissement ou de favoriser l'intergénérationnel. Il rappelle que des échanges se sont tenus et se tiennent avec des professionnels du secteur à ce sujet depuis déjà deux ans.

Monsieur le Vice-président considère qu'il faut prendre des engagements pour la fin du 1^{ier} semestre 2024.

Après avis favorable de la commission solidarités sociales, la note est présentée au Conseil d'Administration : avis favorable du conseil d'administration

Il est proposé avec l'avis favorable de la commission solidarités sociales de :

- De valider les propositions

ADOpte A L'UNANIMITE

3. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE 2023 - 02

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Il vous est proposé avec l'avis favorable de la commission solidarités sociales de valider les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative N°2 de 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES - RESIDENCE SOCIALE DES COTTERETS : DECISION MODIFICATIVE 2023 - 02

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Il vous est proposé avec l'avis favorable de la commission solidarités sociales de valider les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative N°2 de 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES - RESIDENCE AUTONOMIE H. REBUFFE : DECISION MODIFICATIVE 2023 - 02

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Il vous est proposé avec l'avis favorable de la commission solidarités sociales de valider les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative N°2 de 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES - RESIDENCE AUTONOMIE H. REBUFFE : DECISION MODIFICATIVE 2023 - 02

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Il vous est proposé avec l'avis favorable de la commission solidarités sociales de valider les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative N°2 de 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : DECISION MODIFICATIVE 2023 -02

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Il vous est proposé avec l'avis favorable de la commission solidarités sociales de valider les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative N°2 de 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. SERVICE PERSONNEL DU CCAS : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Après avis favorable de la commission solidarités sociales, la note est présentée au Conseil d'Administration : avis favorable du conseil d'administration

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES : EVOLUTION DES ORGANISATIONS DE TRAVAIL DES RESIDENCES

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle que le fonctionnement actuel engendre une organisation « en coupe » pour les veilleuses de nuit et souhaite désormais proposer des horaires stabilisés. Il indique qu'il y a très peu d'appels de nuit et que le personnel de nuit n'est pas un personnel soignant. Il désire à travers cette réorganisation optimiser la sécurité des résidents.

Les résidents seront équipés de médaillons (fournis par le CCAS) reliés à une plateforme qui prendra en charge les appels. Ce système permettra de gérer plus rapidement les situations / urgences.

Madame la directrice rappelle que la résidence des Cotterêts, est une résidence sociale et que de ce fait, la mise en œuvre de ce service n'est pas une obligation.

Monsieur le Vice-Président rappelle que 430 000 € sont actuellement nécessaires afin d'équilibrer les budgets des résidences. Cela signifie que l'impôt local abonde à hauteur de 400 € par mois et par logement.

Monsieur le Vice-Président indique qu'il a rencontré les résidents, familles et les agents: compte tenu d'interrogations juridiques et logistiques, la mise en place du système ne pourra pas être mis en place dès le 1^{er} novembre (seule l'organisation de jour sera déployée à cette date). Monsieur le Vice-Président souligne être disponible pour toutes demandes d'entretien avec les résidents et leurs familles. Il complète en indiquant qu'un suivi en groupe de travail sera mis en place, avec retour auprès des instances.

Il est proposé avec l'avis favorable de la commission solidarités sociales de valider les éléments visant à une réorganisation de travail des résidences.

ADOPTE (1 abstention – A HUE)

10.SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : BUDGET PRINCIPAL M57 ET BUDGETS ANNEXES DU CCAS M22 – ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES 2023

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Après avis favorable de la commission solidarités sociales, la note est présentée au Conseil d'Administration : avis favorable du conseil d'administration

ADOPTE A L'UNANIMITE

11.SERVICE ACTION SOCIALE INSERTION : FORUM SANITAIRE ET SOCIAL - Information

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Après avis favorable de la commission solidarités sociales, la note est présentée au Conseil d'Administration : avis favorable du conseil d'administration

ADOPTE A L'UNANIMITE

12.SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : MUTUELLE COMMUNALE – Information

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Après avis favorable de la commission solidarités sociales, la note est présentée au Conseil d'Administration : avis favorable du conseil d'administration

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.QUESTIONS DIVERSES – HANDICAFE RENVERSE


Monsieur le Vice-Président informe les membres qu'il n'y aura pas de commission le 7 novembre mais un conseil d'administration exceptionnel, le lundi 20 novembre 2023 à 18h30 – salle de conférence aux Ateliers. Les membres de la commission sont invités à y participer.

La séance est levée à 20h.

La prochaine date de réunion de la Commission est fixée au :

Commission et Conseil d'Administration
Exceptionnels

LUNDI 20 Novembre 2023

A 18 H 30 

Salle de Conférence Les Ateliers

9 rue des Frères Devéria

35300 FOUGERES